

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

*Demande relative au retrait des fonctions PSE et IA du Registre des entités visées par les normes de fiabilité
(Dossier R-3936-2015)*

Objet de la demande

Le 31 juillet 2015, Hydro-Québec, par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le **Coordonnateur**), dépose auprès de la Régie de l'énergie (la **Régie**) une demande visant le retrait des fonctions PSE et IA du Registre des entités visées par les normes de fiabilité. Le Coordonnateur amende sa preuve le 3 septembre 2015.

La demande est soumise en vertu des articles 31(5°) et 85.13 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation.

La Régie ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au présent dossier, mais les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires à la Régie et au Coordonnateur, au plus tard le **30 octobre 2015 à 16 h**. Le Coordonnateur pourra répondre à ces commentaires au plus tard le **6 novembre 2015 à 16 h**, moment auquel le dossier sera mis en délibéré.

Les commentaires écrits doivent être conformes aux dispositions des articles 21 et 22 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*.

La demande, les documents afférents, la Loi et le Règlement sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca